



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

PREFECTURE

Direction des relations

avec les collectivités locales

Bureau de l'aménagement commercial,
du tourisme et de l'utilité publique

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Boulevard Urbain Nord

du 2 avril au 13 mai 2013

La préfecture de la Haute-Garonne communique

➤ Description des opérations soumises à enquête :

Le projet Boulevard Urbain Nord répond à la volonté d'accompagner la densification et l'expansion socio-économique des secteurs Nord de l'agglomération toulousaine autour d'une infrastructure de transport multimodale structurante et de voies d'entrecroisement sur l'A62.

• Le Boulevard Urbain Nord

D'un linéaire de 13 km, le Boulevard Urbain Nord reliera la station terminale de la ligne B du métro « Borderouge », sise à Toulouse, à Bruguières en traversant successivement l'Union, Launaguet, Castelginest et Gratentour.

L'infrastructure multimodale comprendra principalement :

- une plate-forme à double sens d'une longueur de 11,3 km dédiée exclusivement à la circulation prioritaire du bus en site propre,
- 11,3 km de chaussée de type 2x1 voie pour les véhicules particuliers dont la vitesse sera limitée à 50 km/h et adaptée sur certaines sections en zone 30,
- 1,7 km de route mixte à Bruguières et Castelginest,
- 13 km de pistes cyclables et d'itinéraires pédestres,
- 16 stations constitutives de l'identité du programme,
- des aménagements paysagers et urbains,
- trois ouvrages d'art dont l'échangeur complet de Borderouge,
- les ouvrages hydrauliques, les bassins de rétention et les dispositifs d'assainissement.

• Les voies d'entrecroisement sur la rocade Est

Le projet consiste principalement en la création de voies nouvelles d'accélération / décélération se raccordant, sur un linéaire de 2,2 km, aux diffuseurs existants des Izards et de Croix Daurade et au futur échangeur de Borderouge.

➤ Autorités responsables du projet :

Le Boulevard Urbain Nord et les voies d'entrecroisement entre les échangeurs des Izards et de Croix-Daurade sur l'A62 sont respectivement conduits sous maîtrise d'ouvrage de :

- la communauté urbaine Toulouse Métropole, domaine des infrastructures, bâtiment Marengo Ovale, 1 place de la Légion d'Honneur 31000 Toulouse Tél : 05 81 91 74 15
 - la société des Autoroutes du Sud de la France, direction opérationnelle de l'infrastructure ouest, Europarc- 22 av Léonard de Vinci 33608 Pessac cedex Tél : 05 57 89 00 10
- auprès desquelles toute information peut être demandée.

➤ **Objets de l'enquête :**

L'enquête environnementale unique comprend cinq objets :

- l'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation du Boulevard Urbain Nord,
- la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Toulouse, Launaguet, l'Union, Castelginest, Pechbonnieu, Gratentour et Bruguières,
- la détermination des parcelles constituant l'emprise du Boulevard Urbain Nord,
- les incidences sur la ressource en eau des travaux nécessaires à la réalisation du Boulevard Urbain Nord,
- l'intérêt général des travaux nécessaires à la réalisation des voies d'entrecroisement entre les échangeurs des Izards et de Croix-Daurade sur l'A62 ;

➤ **Durée de l'enquête :**

L'enquête se déroulera pendant 42 jours entiers et consécutifs du mardi 2 avril au lundi 13 mai 2013 inclus.

➤ **Lieux et siège de l'enquête :**

L'enquête est ouverte dans les communes de Toulouse, Launaguet, l'Union, Castelginest, Pechbonnieu, Gratentour, Bruguières et Fonbeauzard.

La communauté urbaine Toulouse Métropole, bâtiment Marengo Boulevard, 6 rue René Leduc, 31000 Toulouse est désignée siège de l'enquête.

➤ **Désignation de la commission d'enquête :**

La commission d'enquête est composée comme suit :

- Président : M. Michel Sablayrolles, géomètre expert honoraire
- Membres titulaires : - M. Michel Jones, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat
- M. Jean-Louis Deligny, ingénieur en chef des ponts et chaussées
- Membre suppléant : M. Henri Pons, directeur régional des impôts en retraite

➤ **Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête dont les études d'impact et les avis de l'autorité environnementale :**

• **Dans les administrations suivantes :**

Le dossier d'enquête unique, dont les études d'impact et les avis de l'autorité environnementale, restera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, à la communauté urbaine Toulouse Métropole, à la mairie de quartier de Croix-Daurade (Toulouse) ainsi qu'aux mairies de Launaguet, l'Union, Castelginest, Pechbonnieu, Gratentour, Bruguières et Fonbeauzard.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des administrations précitées.

• **Sur les sites internet suivants :**

⇒ www.haute-garonne.gouv.fr/enqueteBUN

⇒ www.toulouse-metropole.fr

➤ **Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-propositions :**

- **Consigner ses observations sur le registre d'enquête**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture de :

la communauté urbaine Toulouse Métropole, *bâtiment Marengo Boulevard, 6 rue René Leduc 31000 Toulouse*, la mairie de quartier de Croix-Daurade (Toulouse), *147, route d'Albi*, la mairie de Launaguet, *95 chemin des Combes*, la mairie de l'Union, *6 avenue des Pyrénées*, la mairie de Castelginest, *grande place du Général de Gaulle*, la mairie de Pechbonnieu, *23 route de Saint-Loup Cammas*, la mairie de Gratentour, *1 rue de Cayssials*, la mairie de Bruguères, *place de la République*, et la mairie de Fonbeauzard, *place Simon Montariol*.

- **Adresser un courrier à la commission d'enquête**

Les observations du public pourront, par ailleurs, être adressées, pendant la même période, par écrit, au président de la commission d'enquête à l'adresse du siège de l'enquête (communauté urbaine Toulouse Métropole, bâtiment Marengo Boulevard, 6 rue René Leduc, 31000 Toulouse) qui les annexera au registre d'enquête.

- **Consigner ses observations sur les sites internet suivants :**

⇒ www.haute-garonne.gouv.fr/enqueteBUN

⇒ www.toulouse-metropole.fr

- **Participer à la réunion publique**

Une réunion d'information et d'échange avec le public se tiendra le samedi 13 avril de 9h30 à 12h00 à Bruguères, salle Le Bascala, 12 rue de la Briqueterie.

- **Rencontrer les membres de la commission d'enquête**

Le président et les membres de la commission d'enquête pourront, ensemble ou à tour de rôle, recueillir les observations, propositions ou contre-propositions du public, lors des permanences suivantes :

⇒ à la **mairie de quartier de Croix-Daurade** (Toulouse) :

- le mardi 2 avril de 14h00 à 17h00

- le mardi 23 avril de 14h00 à 17h00

⇒ à la **mairie de Launaguet** :

- le mercredi 3 avril de 9h00 à 12h00

- le lundi 6 mai de 14h00 à 17h00

⇒ à la **mairie de l'Union** :

- le mercredi 3 avril de 14h00 à 17h00

- le lundi 22 avril de 14h00 à 17h00

⇒ à la **mairie de Castelginest**

- le lundi 8 avril de 14h00 à 17h00

- le mardi 7 mai de 9h00 à 12h00

⇒ à la **mairie de Gratentour**

- le mardi 9 avril de 14h00 à 17h00

- le mardi 23 avril de 9h00 à 12h00

⇒ à la **mairie de Bruguères**

- le mardi 16 avril de 9h00 à 12h00

- le mardi 7 mai de 14h00 à 17h00

⇒ à la **mairie de Pechbonnieu**

- le mardi 9 avril de 9h00 à 12h00

⇒ à la **mairie de Fonbeauzard**

- le mardi 16 avril de 14h00 à 17h00

Le dossier d'enquête et observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête

➤ **Information et obligations des propriétaires**

En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les autres intéressés seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité.

➤ **Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête**

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête restera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la Haute-Garonne, à la direction départementale des territoires, aux mairies Toulouse, Launaguet, l'Union, Castelginest, Pechbonnieu, Gratentour, Bruguères et Fonbeauzard et au siège de l'enquête où le public pourra en prendre connaissance.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au Préfet de la Haute-Garonne – Direction des relations avec les collectivités locales — 1 place Saint Etienne – 31038 Toulouse Cedex 9.

Enfin, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés sur les sites internet www.haute-garonne.gouv.fr/enqueteBUN et www.toulouse-metropole.fr

➤ **Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête**

A l'issue de l'enquête, le préfet de la Haute-Garonne se prononcera, par arrêtés, sur :

- l'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation du Boulevard Urbain Nord valant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Toulouse, Launaguet, l'Union, Castelginest, Pechbonnieu, Gratentour et Bruguères
- la cessibilité des parcelles constituant l'emprise du Boulevard Urbain Nord au profit de la communauté urbaine Toulouse Métropole, des parcelles nécessaires à sa réalisation.
- l'autorisation, au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement dit loi sur l'eau, des travaux nécessaires à la réalisation du Boulevard Urbain Nord,
- l'intérêt général des travaux nécessaires à la réalisation des voies d'entrecroisement entre les échangeurs des Izards et de Croix-Daurade sur l'A62

Toulouse, le 27 FEB 2013
Préfet de la Haute-Garonne
et par délégation,
Le Secrétaire Général
Thierry BONNIER